



# **Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé**

## **Plan d'activités annuel 2009-2010 (Final)**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
1.1	Cadre du plan d'activités de 2009-2010.....	3
1.2	Vision, mission et principes directeurs de l'ACMTS.....	4
<b>2</b>	<b>PROGRAMMES ET SERVICES DE L'ACMTS.....</b>	<b>6</b>
2.1	Programmes.....	6
2.2	Synergie entre les programmes.....	9
2.3	Capacités interne et externe.....	10
2.4	Réalisations de l'ACMTS.....	10
<b>3</b>	<b>PLAN DÉTAILLÉ.....</b>	<b>15</b>
3.1	Contexte.....	15
3.2	Initiatives et améliorations nouvelles.....	16
<b>4</b>	<b>PLANS ET RÉSULTATS DES PROGRAMMES EN 2009-2010.....</b>	<b>20</b>
4.1	Programme d'évaluation des technologies de la santé.....	20
4.2	Programme commun d'évaluation des médicaments.....	23
4.3	Service canadien de prescription et d'utilisation optimales des médicaments...	24
4.4	Direction des communications et échange de connaissances.....	26
4.5	Administration de l'organisme.....	28

# 1 INTRODUCTION

## APERÇU

### **Célébrer 20 ans de réussites et préparer les 20 prochaines années!**

L'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (ACMTS) a été créée en 1989. Son mandat initial était d'établir un centre d'information et de partage des renseignements sur les technologies de la santé, qu'elles soient nouvelles ou connues. L'ACMTS est désormais une agence pancanadienne qualifiée des technologies de la santé, chargée de la prestation des services intégrés en matière, parmi lesquels il faut citer l'évaluation des technologies de la santé, la prestation d'avis et de recommandations sur la liste des médicaments assurés et la diffusion de pratiques exemplaires de pharmacothérapie optimale. L'Agence est devenue une source précieuse de renseignements fiables pour les décideurs, leur permettant de rester à l'avant-garde des rapides avancées technologique.

Les produits et les services de l'ACMTS sont harmonisés aux besoins des provinces et des territoires et ils y répondent en fournissant des renseignements rigoureux, objectifs et factuels au sujet des médicaments, des vaccins, des appareils, des procédures médicales ou chirurgicales, de l'équipement, du matériel et des systèmes de soins de santé. L'ACMTS collabore étroitement avec les décideurs pour s'assurer que ses produits livrables appuient leurs efforts d'avoir les meilleurs résultats possibles, pour les patients et pour le système des soins de santé.

Les dernières années ont été une période de croissance et de grands changements pour l'ACMTS. La renommée nationale et internationale de l'Agence croît sans cesse et son travail est très apprécié. L'Agence élargit sa gamme de produits et de services afin de répondre aux besoins sans cesse croissants de sa clientèle.

Compte tenu de ces attentes de la part des décideurs du secteur de la santé, l'Agence doit apporter les changements nécessaires et s'adapter à son environnement changeant.

## Plan stratégique quinquennal de l'ACMTS

L'orientation générale de l'ACMTS s'inspire du plan stratégique quinquennal (2006-2011), qui a été approuvé en octobre 2005 par la Conférence des sous-ministres. Sept buts stratégiques sont prévus :

- Poursuivre le Programme commun d'évaluation des médicaments (PCEM), le Programme d'évaluation des technologies de la santé (ETS) et le Service canadien de prescription et d'utilisation optimales des médicaments (SCPUOM).
- Veiller à ce que les produits et services de l'ACMTS soient pertinents et adaptés aux besoins des intervenants.
- Faciliter la diffusion et l'adoption des produits, des services et des processus de l'ACMTS et de ses partenaires.
- Investir dans la capacité de recherche pancanadienne et y contribuer, afin d'appuyer les programmes de l'ACMTS.
- Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie sur les technologies de la santé 1.0 (STS 1.0).
- Assurer la transition de l'OCCETS à l'ACMTS.
- Gérer le changement et la croissance au sein de l'ACMTS.

### Priorités pour 2009-2010

Le plan d'activités de 2009-2010 comporte quatre objectifs principaux :

- L'ACMTS continuera d'offrir à ses clients la gamme complète de ses produits et services, conformément à son mandat et à son orientation stratégique. Cependant, compte tenu de son financement limité, l'Agence devra planifier et gérer les attentes avec soin tout en se préparant à son « prochain chapitre de son histoire ».
- En avril 2009, l'accord de subvention quinquennal entre l'ACMTS et Santé Canada entre dans sa deuxième année. Santé Canada ne cache pas son désir de voir les partenaires provinciaux et territoriaux contribuer davantage aux opérations de l'ACMTS et démontrer la rentabilité de leurs investissements. À cet égard, l'Agence devrait, par des données probantes, établir que ses produits et services éclairent la prise de décisions dans le secteur de la santé et influencent l'utilisation des technologies dans les provinces et les territoires. L'Agence entreprendra une analyse qui servira à élaborer son prochain plan stratégique quinquennal. En collaboration avec le Conseil d'administration, elle déterminera les nouvelles initiatives capables de façonner son avenir
- L'ACMTS étudiera les nouvelles initiatives et les possibilités d'amélioration dans le but d'accroître son efficacité et d'offrir davantage de produits et services.
- Les restrictions budgétaires l'obligeront à étudier les possibilités qui se présentent, afin de changer son modèle financier et le modèle d'exécution des opérations. L'Agence évaluera aussi les mesures lui permettant de générer des recettes tout

en continuant d'améliorer ses produits et ses services. En collaboration avec le Conseil d'administration, elle entreprendra cette analyse qui viendra clore l'élaboration du prochain plan stratégique quinquennal.

## **1.1 Cadre du plan d'activités de 2009-2010**

### **Plan stratégique de 2006-2011**

En octobre 2005, la Conférence des sous-ministres (CSM) a entériné le plan stratégique de 2006-2011 de l'ACMTS. C'est un plan de niveau intermédiaire qui définit l'orientation générale de l'Agence dans le cadre de son mandat. Étant donné que les fonds planifiés pour terminer les initiatives de 2006-2011 n'ont pas été octroyés finalement, l'ACMTS n'est pas en mesure, dans ce contexte de ressources limitées, de poursuivre certains projets d'expansion prévus dans le plan quinquennal.

Le plan stratégique de 2006-2011 est axé sur des initiatives clés visant à :

- Effectuer la transition de l'ACMTS qui deviendra l'agence canadienne des technologies de la santé.
- Contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie sur les technologies de la santé (STS) 1.0 et soutenir ainsi l'approche intégrée et efficace à l'égard des technologies de la santé.
- Exécuter et améliorer ses trois programmes fondamentaux : ETS, PCEM et SCPUOM.
- Accroître la diffusion et l'utilisation de ses produits.

### **Plan d'activités de 2009-2010**

Face aux compressions budgétaires, l'Agence a évalué minutieusement sa capacité et elle a déterminé des possibilités d'adapter davantage ses programmes et ses services aux besoins des provinces et des territoires tout en optimisant l'utilisation des ressources disponibles. Le plan d'activités tient compte des constatations de l'examen de l'Agence en 2007 par la firme EKOS, de la rétroaction continue des intervenants et des objectifs globaux du plan stratégique de 2006-2011. Compte tenu de ces éléments, l'élaboration du plan d'activités de 2009-2010 sera axée sur la mise en œuvre des initiatives clés qui revêtent le plus d'importance pour la clientèle de l'ACMTS, qui correspond le mieux à la rétroaction des provinces et des territoires et qui reste abordable.

En 2009-2010, les efforts seront concentrés sur le programme d'ETS qui subira le plus de changements en vue de l'améliorer. Les opérations du programme seront restructurées compte tenu de la réduction financière qu'impose la décision de l'Ontario de ne plus contribuer financièrement aux activités du programme d'ETS. Le programme devra cependant continuer de répondre aux demandes de prestations d'une variété élargie de produits et d'études rapides.

Le PCEM continue ses examens cliniques et économiques de médicaments et la formulation de recommandations sur le contenu de la liste des médicaments assurés à l'intention des régimes d'assurance médicaments participants.

Les recommandations et les outils du SCPUOM ont été adoptés par plusieurs provinces et territoires ce qui améliore l'état de santé des patients tout en produisant des économies substantielles. L'ACMTS étudie la possibilité que le SCPUOM offre un plus grand nombre de produits sur l'utilisation optimale de médicaments et d'autres technologies de la santé en s'inspirant des projets de recherche des deux autres programmes scientifiques.

L'ACMTS continuera de promouvoir ses produits et services, de soutenir ses utilisateurs et de rechercher de nouvelles occasions d'améliorer ses activités. Ses fonctions de communication et d'échange de connaissances sont aussi des mécanismes très importants de collecte de données qui permettent de démontrer l'adoption et l'impact qu'ont les produits et les services de l'Agence. Il s'agit d'une activité clé qui met en valeur l'utilité et la pertinence du travail de l'ACMTS pour les systèmes de santé.

L'Agence appuie toujours les deux volets de la STS 1.0, soit le Forum sur les politiques et l'Échange sur les technologies de la santé (l'Échange). Même si elle ne dispose pas des fonds escomptés dans le plan stratégique de 2006-2011, l'ACMTS a accompli des progrès par l'intermédiaire du Forum sur les politiques et de l'Échange, deux initiatives de concertation pancanadienne fructueuses. Ces volets sont intégrés aux activités du programme d'ETS et ils comportent des objectifs et des résultats précis pour la période de 2009-2010.

## **1.2 Vision, mission et principes directeurs de l'ACMTS**

La vision, la mission et les principes directeurs de l'ACMTS demeurent inchangés et pertinents dans le contexte actuel de son orientation stratégique. L'Agence réitère son engagement d'harmoniser ses services aux besoins évolutifs du système de santé canadien et de soutenir ses intervenants.

### **Vision de l'ACMTS**

La vision de l'ACMTS consiste à faciliter l'utilisation appropriée et efficace des technologies de la santé<sup>1</sup> par les systèmes de soins de santé au Canada.

### **Mission de l'ACMTS**

La mission de l'ACMTS est d'offrir aux décideurs de l'information actuelle, pertinente, rigoureuse et fondée sur des données probantes, afin d'éclairer la prise de décision.

---

<sup>1</sup> Les technologies de la santé recouvrent ici les médicaments (y compris les vaccins), les appareils médicaux, les interventions médicales et chirurgicales et les systèmes de santé (comme la télésanté), utilisés pour préserver, rétablir ou promouvoir la santé.

## **Principes directeurs**

Pour réaliser sa mission, l'ACMTS fonctionne guidé par l'ensemble suivant de principes directeurs :

- Appuyer les structures et les programmes actuels au Canada et en tirer parti.
- Tirer parti des investissements fédéraux, provinciaux et territoriaux dans la recherche et l'évaluation et les coordonner afin d'optimiser les ressources.
- Promouvoir une prise de décision qui est basée sur l'évaluation coordonnée, objective et factuelle des technologies de la santé.
- Maintenir son engagement d'investir dans la capacité externe (« de l'ACMTS ») au Canada.
- Offrir aux provinces et aux territoires les structures et les processus transparents et inclusifs nécessaires à l'échange d'information.
- Tirer parti des réseaux actuels de producteurs et d'utilisateurs d'évaluations des technologies de la santé. Étendre ses réseaux et coordonner les activités afin d'optimiser la capacité et les ressources existantes. Éliminer ou réduire le dédoublement des tâches.

## **Pierres angulaires**

Voici les pierres angulaires de la réussite de l'ACMTS :

- *Impartialité* : L'ACMTS est une organisation non gouvernementale, sans lien avec les décideurs, caractérisés par une structure de fonctionnement impartial.
- *Pertinence* : En étroite collaboration avec les provinces et les territoires, l'ACMTS cerne et peaufine les sujets d'ETS les plus pertinents pour les intervenants, et en établit l'ordre de priorité. Cette collaboration sera renforcée maintenant que le mandat de l'Agence a été élargi à la formulation de recommandations ou de propositions de politique dans ses rapports d'ETS, les processus et les produits de chacun des programmes de l'ACMTS sont adaptés aux besoins; ils sont conçus en fonction de la question ou de la technologie à l'étude en vue d'offrir une gamme de produits selon divers délais de livraison.
- *Facilitation et collaboration* : L'ACMTS œuvre de concert avec les ministères de la Santé et les régies régionales de la santé du pays, des organisations d'ETS provinciales et internationales, des cliniciens et des organismes de recherche canadiens. Le Programme des agents de liaison vient consolider ces liens par ses interactions avec les provinces et les territoires.
- *Qualité* : Le souci de la qualité est l'un des éléments primordiaux de la réussite et de l'expansion de l'ACMTS. Des méthodes rigoureuses et des processus d'examen par des pairs favorisent l'atteinte de cet objectif de qualité. L'Agence consulte périodiquement des cliniciens experts et des spécialistes de la méthodologie, et son expertise dans ce domaine croît sans cesse et les ressources externes également.
- *Soutien des intervenants* : Offrir un appui indéfectible aux intervenants afin de garantir la réussite à long terme de l'ACMTS. Celle-ci leur propose à intervalles réguliers des ateliers, des programmes éducatifs et des séances d'information pour faciliter l'utilisation de ses produits. Les initiatives de transfert des connaissances et de communication facilitent l'accès aux produits de l'ACMTS.

## 2 PROGRAMMES ET SERVICES DE L'ACMTS

### 2.1 Programmes

La perspective pancanadienne de l'ACMTS facilite la sensibilisation sur les questions et les priorités en matière de technologies de la santé. Par l'entremise de ses trois programmes fondamentaux, l'Agence appuie la mise en œuvre et l'utilisation de l'information sur les technologies de la santé tout au long du cycle de diffusion technologique, depuis l'étape d'émergence (ETS), en passant par l'introduction, la diffusion et l'obsolescence (ETS et PCEM) jusqu'à la promotion des pratiques d'utilisation optimale (SCPUOM).

Voici les trois programmes scientifiques de l'ACMTS :

**Le Programme d'évaluation des technologies de la santé (ETS)** offre de l'information et des conseils opportuns, pertinents et rigoureusement fondés sur des données probantes, qui correspondent aux divers besoins des intervenants. Renommé à l'échelle internationale pour la qualité de son travail et pour sa direction, le programme d'ETS a évolué pour mieux satisfaire les besoins des décideurs, et il fait cela notamment en proposant un programme d'études rapides et en fournissant des services éducatifs pour faciliter l'utilisation des données probantes et éclairer la prise de décisions. Par son Échange sur les technologies de la santé (l'Échange) et par la passation de marchés avec des organismes de recherche canadiens, le programme



d'ETS favorise le partage d'information, la discussion sur des méthodologies et la production de rapports d'évaluation technologique. Ce programme renforce les capacités du pays et facilite l'adoption, par les décideurs, d'information fondée sur des données probantes. Le programme d'ETS englobe quatre services principaux :

- **L'ETS** offre des analyses exhaustives sur l'efficacité clinique, la rentabilité et les répercussions générales des médicaments, des technologies médicales et des systèmes de santé. Les sujets d'évaluation sont d'intérêt général et on s'attend à ce qu'ils aient un grand impact sur la prestation des soins de santé au Canada. Les évaluations sont examinées par des pairs, à savoir par les grands spécialistes des milieux scientifiques et médicaux. Les projets d'ETS durent de quatre et douze mois, en fonction de leur degré de complexité et la portée des aspects politiques à examiner.
- **Le Service d'information sur les technologies de la santé (SITS)** offre des renseignements adaptés aux besoins des décideurs et il tient compte du caractère urgent et de l'incidence potentielle de la demande d'information. Le service répond aux demandes d'information dans un délai allant de 24 heures à 30 jours selon la priorité de la demande et le degré d'analyse nécessaire. La réponse peut être une liste de sources de référence ou une évaluation approfondie des données probantes les plus concluantes sur le sujet. En outre, l'information produite apporte plus de précisions aux processus de sélection des sujets susceptibles de faire l'objet d'une ETS exhaustive.
- **L'analyse prospective** identifie quelles technologies de la santé émergentes ou en développement peuvent produire un impact sur la pratique et les politiques de la santé. Grâce à cette information, le décideur peut prévoir, planifier et gérer la mise en application et la diffusion de nouvelles technologies.
- **La bibliothèque d'évaluations des technologies de la santé** donne accès à une grande variété de rapports d'ETS, qu'ils soient produits par l'ACMTS ou par d'autres organismes canadiens.

**Le Programme commun d'évaluation des médicaments (PCEM)** examine les données probantes cliniques et économiques des nouveaux médicaments ou des médicaments anciens avec de nouvelles indications. Le programme adresse ses recommandations de l'inscription à la liste des médicaments assurés aux 18 régimes d'assurance médicaments participants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le Comité consultatif canadien d'expertise sur les médicaments (CCCEM) formule ces recommandations sur le médicament donné à la lumière des critères établis suivants :

- Innocuité et efficacité du médicament par rapport aux options courantes.
- Avantages et désavantages thérapeutiques par rapport aux traitements courants.
- Rentabilité par rapport aux traitements courants.

Le site Web de l'ACMTS renseigne sur l'état d'avancement des examens de médicaments, les recommandations du CCCEM et leurs motifs.

Le processus d'examen, depuis le moment de la demande d'examen à la recommandation, se déroule en 19 à 25 semaines. Il réduit le dédoublement des tâches, optimise l'utilisation de ressources et de l'expertise qui sont limitées et il permet à tous les régimes participants d'accéder aux mêmes données probantes et conseils de qualité.

La demande d'examen présentée au PCEM porte en fait sur l'inscription à la liste des médicaments assurés des régimes d'assurance médicaments participants. C'est le fabricant du médicament qui présente cette demande habituellement, bien que les régimes d'assurance médicaments peuvent aussi le faire.

La décision d'inscrire le médicament relève des régimes d'assurance médicaments participants, qui tiennent compte de la recommandation du PCEM, de leur propre mandat et des priorités et des ressources de la province ou du territoire. En réalité, les régimes d'assurance médicaments adoptent les recommandations du CCCEM dans 92 % des cas.

**Le Service canadien de prescription et d'utilisation optimales des médicaments (SCPUOM)** détermine les modalités de prescription et d'utilisation optimales des médicaments et en fait la promotion au Canada. Il précise des recommandations fondées sur des données probantes, des outils d'intervention et des services afin d'améliorer la prescription et l'utilisation des médicaments. Ses produits et services éclairent la prise de décisions par les ministères de fédéraux, provinciaux et territoriaux de santé, par les professionnels de la santé et par les consommateurs.

Le SCPUOM étudie des questions ayant trait à la prescription et à l'utilisation appropriée de médicaments en fonction des priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Ces questions portent sur des médicaments commercialisés depuis un certain temps dont l'utilisation est préoccupante. Les ministères de santé ont précisé des directives sur le sujet, et le schéma d'utilisation clinique de ces médicaments est bien établi. C'est dans ce contexte que se déroulent l'évaluation du traitement médicamenteux et de la pratique à cet égard, la formulation de recommandations fondées sur des données probantes quant à la prescription et à l'utilisation du médicament en question et le relevé des lacunes dans les connaissances et dans la pratique. Adopter les recommandations du SCPUOM signifie souvent modifier les directives en place et inciter les professionnels de la santé et les consommateurs à modifier leur comportement. Depuis deux ans, on voit plusieurs provinces et territoires revoir certaines de leurs décisions stratégiques afin de se conformer aux recommandations du SCPUOM. Celui-ci offre aux intervenants des outils conviviaux et il appuie la mise en œuvre des principaux messages et outils. De concert avec les provinces et les territoires, le SCPUOM adapte l'information aux besoins locaux.

Le SCPUOM est le seul programme pancanadien et l'un des seuls programmes au monde dont le but est d'optimiser la pharmacothérapie.

Les mesures de soutien de l'ACMTS sont axées sur :

**La direction des Communications et échange des connaissances (CEC)** est une ressource en matière de gestion du savoir qui appuie les objectifs globaux : promouvoir les produits et les services de l'Agence, favoriser la diffusion et l'utilisation tout en rehaussant l'image de l'ACMTS. La Direction a quatre champs d'expertise dédiés à l'atteinte de ces objectifs : programme des agents de liaison, transfert des connaissances et des communications à l'appui des programmes, communications générales et relations gouvernementales et aussi partenariats et initiatives stratégiques.

- **Le Programme des agents de liaison**, l'un des principaux rouages de transfert des connaissances de l'ACMTS, est responsable de la communication et du soutien aux décideurs des organismes partenaires provinciaux et territoriaux. Les agents de liaison exercent leurs fonctions dans les provinces et les territoires participants où leur tâche est de faciliter l'accès à l'information provenant de l'ACMTS ainsi que sa mise en application. Étant présents dans les provinces et les territoires, ils sont à même de cerner les besoins, les questions et les priorités locales dont l'ACMTS s'inspire dans l'élaboration de programmes et l'offre de services.
- **Transfert des connaissances et communications à l'appui des programmes** offrent des services de soutien aux trois programmes fondamentaux de l'ACMTS par le développement de produits et d'outils qui améliore la capacité des utilisateurs d'accéder, de saisir et de mettre en œuvre les résultats de la recherche effectuée par l'Agence.
- **Communications générales et les relations gouvernementales** ont pour objectif de rehausser la notoriété de l'ACMTS et de faire connaître ses produits et ses services.
- **Partenariats et les initiatives stratégiques** soutiennent l'ACMTS en établissant des relations et en favorisant la collaboration avec des intervenants externes et des partenaires à l'échelle du pays et du monde.

**La Direction des services généraux (SG)** offre des services professionnels et des services de gestion essentiels au bon fonctionnement de l'ACMTS, à savoir Ressources humaines, Finances et administration, Gestion de l'information (GI), Technologies de l'information (TI) et Services de recherche d'information.

## 2.2 Synergie entre les programmes

Le regroupement de ces programmes au sein de l'ACMTS favorise l'efficacité et la synergie découlant notamment de la connaissance générale des questions et des priorités, du mode de fonctionnement intégré soutenu par une gestion centralisée, des

structures de gouvernance et de direction communes et de la coordination entre les professionnels, les experts dans la recherche et l'équipe de direction de l'ACMTS. Le fait que la planification et la gestion relèvent de l'ACMTS fait en sorte que les trois programmes sont coordonnés entre eux de façon à éviter le dédoublement des tâches.

En 2009-2010, l'ACMTS accentuera l'intégration de ces trois programmes afin d'en améliorer l'efficacité, de préciser le triage en vue de la sélection des sujets et des produits, d'étendre la mise en commun de l'expertise des directions et la centralisation des ressources, et elle tirera davantage parti des projets de recherche des programmes pour élargir la gamme des produits et des services d'information offerts à sa clientèle. Cette structure d'intégration approfondie est décrite à la section 3.2.

## 2.3 Capacités interne et externe

C'est dans une optique de collaboration et de facilitation que l'ACMTS stimule la capacité de recherche pancanadienne, et y investit, pour optimiser l'efficacité de la production d'information sur les technologies de la santé. Ses investissements externes en 2009-2010 représenteront près de 18 % de son budget annuel. Outre les quelque 250 experts avec qui elle passe des marchés afin d'améliorer la capacité de recherche de ses propres équipes, l'ACMTS a recours aux services de centres partenaires dans l'évaluation des technologies de la santé (PETS). Ces partenariats illustrent la volonté ferme de l'ACMTS de renforcer la capacité de recherche au Canada.

## 2.4 Réalisations de l'ACMTS

Dans l'élaboration du plan de l'an prochain, il faut citer d'abord les réussites marquantes de l'Agence ces dernières années et l'influence manifeste de ces activités. À l'évidence, le rendement du capital investi croît au fil des ans.

### Principales réalisations et réussites du programme d'ETS en 2008-2009

Au cours de l'exercice 2008-2009, le programme d'ETS a raffiné son mode de fonctionnement, amélioré ses méthodes de gestion et raccourci le délai d'exécution des projets d'évaluation +tout en répondant à une demande croissante de la part des intervenants. Cela a donné lieu à une **hausse de 40 %** du nombre des rapports technologiques publiés.

1. Produits et services d'ETS :
  - Le nombre de produits offerts par le programme d'ETS est passé de 289 en 2007-2008 à plus de 420 en 2008-2009.
  - Le programme d'ETS a lancé un sondage pilote sur l'impact de six des rapports d'ETS afin d'évaluer leur mise en application et leur effet et d'élaborer un cadre d'évaluation de référence afin de déterminer l'utilité des rapports technologiques pour les intervenants. Le programme est fier de constater que nombre de ses rapports ont eu un impact notable et ont suscité une rétroaction positive, notamment :

- *Le retraitement des matériels médicaux à usage unique (MMUU) : ce rapport a été étudié par beaucoup et salué par les critiques. (Un groupe d'étude composé de représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux travaille sur une stratégie pancanadienne de retraitement des matériels médicaux à usage unique.)*
- *L'immunoglobuline dans l'immunodéficience primaire, la voie sous-cutanée contre la voie intraveineuse : étude méthodique et analyse économique : ce rapport a servi à un comité fédéral, provincial et territorial de liaison qui travaille sur les produits sanguins pour orienter sa politique de mise en œuvre.*
- *Les agents stimulant l'érythropoïèse dans l'anémie rénale : étude méthodique et évaluation économique : l'étude a servi pour modifier les critères d'admissibilité d'au moins une province (l'Alberta) et une association professionnelle canadienne (la Société canadienne de néphrologie).*
- *Étude méthodique et analyse coût-efficacité de la cytologie en phase liquide dans le dépistage du cancer du col de l'utérus : un grand hôpital universitaire (le Centre de santé universitaire McGill) fonde ses décisions d'approvisionnement sur ce rapport.*

Le programme d'ETS élargit sans cesse sa portée grâce à ses produits et services. En 2008-2009, plus de la moitié de ses projets d'évaluation visaient des régies régionales de services de santé et à des hôpitaux. Beaucoup d'intervenants voient le programme comme une source d'information précieuse pour les décideurs locaux qui y puisent des données probantes qui éclaireront leur prise de décision; nombre des demandes proviennent de centres ruraux.

## 2. Processus et pratiques du programme d'ETS

- Le programme d'ETS a réussi à améliorer les processus qui ont trait aux évaluations technologiques complètes de façon à raccourcir le temps moyen nécessaire à la publication du rapport technologique à moins de neuf mois, ce qui représente une réduction de 25 % par rapport au 2007-2008.
- Le programme d'ETS a révisé ses modes de sélection, de priorisation et de précision des sujets d'évaluation proposés par les intervenants afin d'être en mesure d'impartir plus rapidement les projets d'évaluation technologique.

## 3. Engagement et transparence

- Le programme d'ETS s'est employé à susciter la participation accrue de certains intervenants, dont des associations de professionnels de la santé, des fournisseurs de services de santé et des établissements de santé, à la sélection, à la précision et à la priorisation des sujets d'évaluation ainsi qu'à l'adoption de ses produits. L'équipe d'ETS entretient des relations durables avec des groupes d'intervenants clés,

dont la Société canadienne de cardiologie, l'Association des psychiatres du Canada, l'Association canadienne de gastro-entérologie et l'Association canadienne des radiologistes.

- Le programme d'ETS continue de soutenir de plus en plus le Forum sur les politiques et l'échange sur les technologies de la santé (l'Échange). Il a préparé sept exposés d'options stratégiques que le Forum sur les politiques examinera au cours du prochain exercice.
  - Les processus du programme d'ETS restent transparents tout en permettant au public d'accéder à la liste de ses projets en cours, qui en précise l'état d'avancement, et aux intervenants d'accéder à sa base de données de sujets.
4. Rayonnement et renommée sur la scène internationale
- L'ACMTS est un chef de file de renommée mondiale en ce qui concerne les aspects méthodologiques de l'analyse critique, de l'étude méthodique et de méta analyse ainsi que de l'analyse économique.
  - Taïwan, la Malaisie et la Corée du Sud ont demandé des conseils et l'opinion de l'Agence au moment de concevoir leur programme d'ETS.

### **Principales réalisations et réussites du PCEM en 2008-2009**

1. Produits du PCEM
- Le PCEM a traité 33 demandes d'examen de médicament en 2008-2009.
  - Les régimes publics d'assurance médicaments ont adopté les recommandations du CCCEM à 92 %, ce qui illustre l'influence du PCEM dans les provinces et territoires participants.
  - En participant au forum de l'ACMTS de l'automne 2008, le PCEM a favorisé le dialogue avec l'industrie. Outre la mise à jour sur l'ACMTS, le Forum a donné lieu à un véritable échange d'information. Dans des rencontres précédant la présentation de médicament, les fabricants demandent l'avis du PCEM sur des aspects comme la structure de l'essai clinique, le choix du moment et les délais et les processus.
2. Rayonnement et renommée sur la scène internationale
- Le PCEM s'est acquis la réputation d'un chef de file mondial en ce qui a trait à la méthodologie de l'analyse critique, de l'analyse économique et de l'étude méthodique.
  - L'ACMTS a offert conseils et idées sur la mise en œuvre d'un programme semblable au PCEM à Taïwan, à la Malaisie et à la Corée du Sud.
3. Litiges
- En 2008-2009, l'ACMTS a eu gain de cause sur un fabricant qui prétendait que le PCEM dans son fonctionnement était inéquitable et dénué de transparence. La décision, qui rejette toutes les allégations du

fabricant dans sa poursuite, vient démontrer de nouveau que les méthodes structurées, rigoureuses et objectives d'examen des médicaments du PCEM sont solides et passent haut la main l'examen judiciaire.

4. Rapidité d'exécution
  - Depuis son entrée en vigueur, le PCEM a respecté les échéances d'examen des médicaments dans 100 % des cas.
5. Meilleure transparence et participation du public
  - Le PCEM a révisé ses lignes directrices de présentation de la demande d'examen ainsi que sa procédure d'examen afin d'y inclure la présentation de médicament avant la délivrance de l'avis de conformité et la nouvelle présentation d'un même médicament à prix réduit durant la période d'embargo. Le PCEM a tenu compte de la rétroaction des intervenants dans l'élaboration des lignes directrices et de la procédure applicables à ces deux nouveaux volets.
  - L'ACMTS fait preuve de direction au pays en ce qui a trait à la présence de représentants du public à des comités d'examen de médicaments formés d'experts.

### **Principales réalisations et réussites du SCPUOM en 2008-2009**

Au cours de l'exercice 2008-2009, le SCPUOM a continué d'encourager l'adoption des recommandations sur les inhibiteurs de la pompe à protons (IPP); il a terminé le projet de recherche sur les analogues de l'insuline à action rapide et les analogues de l'insuline à action prolongée, a formulé les recommandations sur ce sujet et a produit les premiers outils d'intervention; il a transmis les rapports scientifiques sur les bandelettes de test glycémique aux intervenants aux fins de rétroaction.

1. Inhibiteurs de la pompe à protons
  - À ce jour, cinq régimes d'assurance médicaments publics (Terre-Neuve-et-Labrador, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard, et le Programme des services de santé non assurés (SSNA) du gouvernement fédéral) ont annoncé des changements de fond qui correspondent aux constatations du SCPUOM sur ce sujet. Tous les programmes de formation continue en pharmacothérapie du pays ont eu recours aux outils d'intervention sur les IPP. L'ACMTS continuera d'encourager l'adoption des rapports sur les IPP en 2009-2010.
  - Le SCPUOM a soutenu l'adoption des constatations sur les IPP en 2008-2009 en collaborant à la publication d'un bulletin d'information avec le Yukon et le programme SSNA associé aux Territoires du Nord-Ouest; il a présenté 17 exposés et publié six articles sur les IPP.
  - L'utilisation des produits et les services du SCPUOM est également un indice important quant à l'impact du programme. En 2008-2009, la formation continue en pharmacothérapie au Manitoba a puisé dans la

documentation du SCPUOM; un programme de formation médicale continue en Saskatchewan a adapté des comptes rendus du SCPUOM, sans oublier que le supplément sur le reflux gastro-œsophagien pathologique (GERD) de la *Revue pharmaceutique canadienne* cite SCPUOM.

## 2. Les analogues de l'insuline

- Jusqu'à maintenant, quatre régimes d'assurance médicaments publics (Manitoba, Nouvelle-Écosse, Ontario et Saskatchewan) ont harmonisé leurs directives sur les analogues de l'insuline et les recommandations du SCPUOM à ce sujet. Le comité de pharmacologie et de thérapeutique des établissements de soins actifs de l'Alberta s'est inspiré des travaux de SCPUOM sur les analogues de l'insuline pour faire ses recommandations.
- Les sessions de formation continue en pharmacothérapie qui se sont déroulées en Saskatchewan, au Manitoba et en Alberta ont repris ou cité des rapports scientifiques sur les analogues de l'insuline faits par le SCPUOM. De plus, 10 exposés et quatre articles publiés portent sur ce sujet.
- Les examens scientifiques et économiques des analogues de l'insuline du SCPUOM ont été publiés dans le *Journal de l'Association médicale canadienne* en février 2009; l'éditorial du journal loue leur qualité et fiabilité. Les rapports du SCPUOM sont cités à titre de sources de référence dans *Canadian Pharmacist's Letter* et dans *Canadian Prescriber's Letter*, alors que l'analyse économique a été mentionnée dans *Provincial Reimbursement Advisor*.

## 3. Extension des services du SCPUOM

- La base de données *Rx for Change* de l'ACMTS a accueilli en 2008-2009 son premier bailleur de fonds partenaire, le *National Prescribing Service* de l'Australie.
- De plus en plus d'organismes approchent le SCPUOM pour qu'il soit leur partenaire de projet ou pour bénéficier de son travail. Deux des exemples sont le Groupe d'étude des lignes directrices sur l'emploi des opiacés et le Comité canadien sur la résistance aux antibiotiques (CCRA).



### 3 PLAN DÉTAILLÉ

Le plan d'activités élaboré par l'ACMTS garantit la prestation de l'ensemble de ses programmes et services clés conformément aux principes suivants :

- Satisfaction des besoins du client
- Rétroaction de la récente évaluation de l'ACMTS
- Efficacité maximale des programmes
- Réductions dans les produits et les services à moindre impact pour l'Agence et ses intervenants
- Réaffectation des ressources qui seront axées sur les produits et services d'importance

Depuis qu'elle est au fait de la possibilité d'une réduction budgétaire en 2009-2010, l'ACMTS a passé en revue tous les produits livrables des programmes et leurs coûts afin de déterminer comment améliorer l'efficacité sans affecter beaucoup les programmes et les services.

Cela dit, l'Agence est à la croisée des chemins, et un surcroît de travail est nécessaire dans la planification de ses activités en 2009-2010 pour déterminer des modèles de gestion nouveaux et des initiatives génératrices de recettes. Cette nouvelle orientation est essentielle à la viabilité de l'organisme.

L'ACMTS présente à la section 3.2 les nouvelles initiatives et les façons d'améliorer ses opérations.

#### 3.1 Contexte

La capacité de l'ACMTS de s'adapter et d'évoluer est la clé de sa réussite et cette capacité la servira bien dans ses réalisations futures. L'Agence est tout à fait en mesure de continuer à remplir son mandat principal tout en poursuivant son travail d'analyse visant à définir des modèles opérationnels qui tiennent compte des sources génératrices de revenus, de recettes potentielles : le « nouveau chapitre » de l'histoire de l'ACMTS. La place actuelle des produits et des services de l'Agence lui offre la marge de manœuvre nécessaire pour examiner sa structure de programmes et y apporter les modifications afin de rendre ces programmes plus efficaces et de consolider leur intégration sans perdre de vue son mandat et ses fonctions essentielles.

Il est nécessaire et souhaitable d'étendre la gamme des produits offerts dans le domaine de l'adoption et de l'utilisation optimale des technologies de la santé relatives aux médicaments et à d'autres domaines, c'est-à-dire de ne pas se confiner à l'étape d'évaluation des technologies. Pour ce faire, il pourrait s'agir de :

- Développer des produits et des services relatifs à la prise de décisions sur les médicaments et les technologies en se fondant sur des recommandations formulées par un comité expert, à l'image de ce que font le PCEM et le CCCEM.

- Développer des produits et des services ayant trait à l'utilisation des médicaments et des autres technologies en se fondant sur des recommandations d'un comité expert visant à promouvoir l'utilisation optimale des technologies, à l'instar du SCPUOM et de son Comité d'experts en examen (CEE).

### **3.2 Initiatives et améliorations nouvelles**

Les nouvelles initiatives et améliorations ont pour but de rationaliser davantage les opérations internes. Elles sont conformes au plan stratégique de la période de 2006-2011 et elles respectent la rétroaction transmise à l'ACMTS au cours de l'an dernier dans le cadre de l'examen effectué par la firme EKOS et par le Conseil d'administration, les comités consultatifs et les organismes de santé affiliés. Ces initiatives et améliorations viendront consolider la pertinence et la réussite de l'Agence; il s'agit notamment du développement d'outils et de trousseaux d'information sur l'utilisation optimale de médicaments et d'autres technologies de la santé et la formation d'un comité expert qui formulera des recommandations sur les technologies autres que les médicaments. Les principaux objectifs sont de :

- Continuer d'exécuter les trois programmes scientifiques, chacun chapeauté par une direction administrative.
- Élargir le travail de l'ACMTS au-delà de l'étape d'évaluation pour inclure la prestation de conseils et de recommandations sur toutes les technologies.
- Élaborer et mettre en place des processus centralisés afin de déterminer :
  - Les ressources et les programmes internes appropriés pour l'évaluation technologique;
  - le mode d'évaluation approprié, SITS, examen rapide, par exemple.
  - L'élément livrable final approprié, un rapport, des conseils, une recommandation, par exemple.
  - Les activités de diffusion et de soutien aux utilisateurs appropriées, par exemple le Transfert des connaissances ou les mesures des agents.
  - L'évaluation appropriée de l'impact.

**Les programmes auront chacun leur part à faire, et ils pourront s'impartir des activités entre eux. Pour opérer ce changement, les programmes seront modifiés comme suit :**

**Le programme d'ETS**

- Offrira les mêmes produits et services, à savoir la détermination et la sélection des sujets d'évaluation, l'analyse prospective de l'environnement, le SITS et les évaluations technologiques;
- Effectuera des projets d'évaluation vastes sur la pharmacothérapie optimale, projets entrepris actuellement par le SCPUOM;
- Effectuera l'évaluation des classes de médicaments que demandent actuellement les utilisateurs du PCEM.

**Le programme PCEM**

- Continuera d'examiner des médicaments et d'adresser des recommandations à ce sujet aux régimes d'assurance médicaments participants;
- Exercera un rôle accru dans la détermination des classes de médicaments à examiner;
- Élargira son mandat en recommandant des outils d'utilisation (directives) et du soutien à la mise en œuvre – des projets qui seront confiés au SCPUOM.

**Le programme SCPUOM**

- Étendra ses activités sur l'utilisation optimale aux technologies autres que les médicaments, en vertu d'un marché avec le programme d'ETS;
- Impartira ses grands projets d'évaluation de médicaments au programme d'ETS;
- exécutera des projets d'analyse succincts qui déboucheront sur de nouveaux produits livrables dont des rapports sur des produits et leur utilisation, des lignes directrices de pratique ou des listes de vérification;
- Accentuera ses activités de soutien à la mise en œuvre.

**En outre, les changements suivants seront nécessaires :**

- Un processus destiné à accélérer l'approbation des sujets d'évaluation faisant intervenir le comité des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'ACMTS afin d'éclairer les sujets de vaste portée ainsi qu'une équipe interne qui passera en revue les produits livrables « rapidement » (p. ex., SITS, présentations au PCEM) dans le but d'éviter le chevauchement de tâches et de favoriser l'échange et la mise à jour de l'information et l'utilisation optimale des ressources de l'Agence.
- L'expansion de l'ETS dont la synthèse de données couvrirait non seulement la prise de décision quant à l'adoption, mais également l'utilisation optimale des technologies non pharmacologiques.
- La mise à l'épreuve d'un système de formulation de recommandations sur l'adoption et l'utilisation de certaines technologies ayant fait l'objet d'une ETS, dont le comité expert.

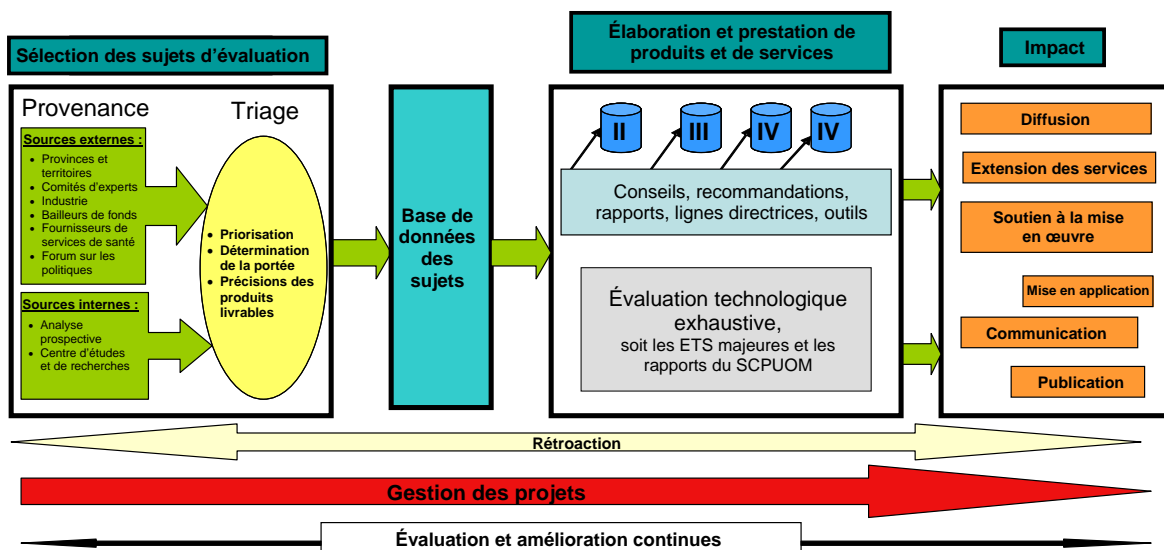
- À la lumière des résultats de cette mise à l'épreuve, l'examen par l'ACMTS de sa structure de comités d'experts afin de déterminer s'il y a lieu de la remanier pour aboutir à un grand comité d'experts qui sera appuyé de sous-comités ponctuels, formés en fonction de la technologie à l'étude.
- L'étude des possibilités d'accentuer l'impact des produits et services de l'ACMTS par des activités de diffusion précises, du soutien à l'adoption et à la mise en œuvre comme des outils d'utilisation optimale et d'intervention dans des domaines prioritaires pour appuyer la mise en œuvre.
- La surveillance continue de l'adoption et de l'utilisation, partie intégrante de ce qui est proposé au point précédent, qui serait utile aux activités d'évaluation et faciliterait la tâche de l'Agence lorsque vient le temps de démontrer que ses ressources sont utilisées à bon escient.

**Bien-fondé de cette approche :**

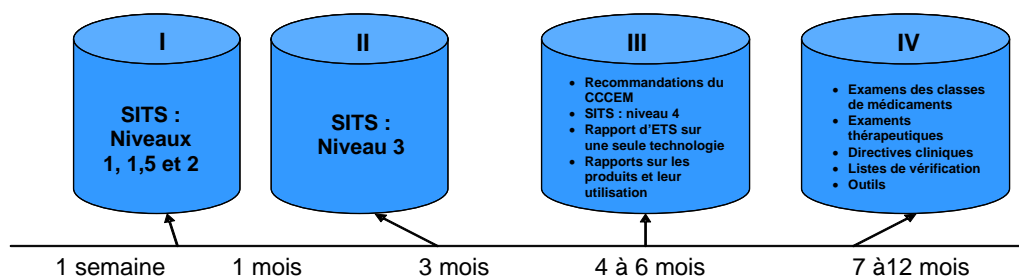
- Favoriser la consolidation des ressources expertes internes en vue d'uniformiser les méthodes et la formation d'un groupe d'experts logés à l'enseigne du même programme, qui seraient affectés à d'autres programmes suivant les besoins, selon le principe de récupération des coûts.
- Favoriser la participation d'une vaste gamme d'intervenants du système de santé à la sélection des sujets d'évaluation et à la détermination de la portée de l'évaluation.
- Renforcer le triage auquel sont soumis tous les sujets d'évaluation, et ce, pour faire en sorte d'offrir la réponse appropriée. La réponse prend l'une ou l'autre des formes suivantes :
  - évaluation seulement
  - évaluation accompagnée de recommandations ou de conseils
  - évaluation accompagnée de recommandations ou de conseils ainsi que d'outils et de soutien à la mise en œuvre
- Donner suite aux discussions qui ont eu lieu lors de réunions et de la retraite du Conseil d'administration en mars 2008.
- Maintenir les trois programmes scientifiques, chacun tirant parti au mieux de ses atouts et de son expertise pour offrir les services et les produits livrables conformément à l'entente de financement entre les compétences fédérale, provinciales et territoriales.
- Préserver les mêmes enveloppes et processus budgétaires.
- Harmoniser la recherche, les attentes et les besoins des clients.
- Élargir la gamme des résultats, des produits, des outils et des services, qui iront de l'information aux recommandations en passant par l'évaluation et les conseils.
- Intégrer davantage les programmes et les services de l'ACMTS.
- Optimiser l'utilisation des ressources.
- Centraliser la gestion de projets.
- Répondre à des questions plus vastes (p. ex., maladies ou classes de médicaments).
- Améliorer et intégrer les fonctions d'usage optimal, de diffusion et d'évaluation des médicaments et d'autres technologies de la santé.

L'Agence effectuera un projet pilote restreint afin d'étudier des processus de formulation de recommandations sur l'adoption et l'utilisation de certaines technologies, notamment le comité expert.

## Nouveau chapitre dans l'histoire de l'ACMTS



### Élaboration et prestation de produits et de services



Comité d'experts	x	x	√	√
Examen par des pairs	x	(√)	√	√
Transfert de connaissances	x	(√)	√	√



## 4 PLANS ET RÉSULTATS DES PROGRAMMES EN 2009-2010

Les sections suivantes présentent les initiatives et les produits livrables clés des programmes de l'ACMTS. Il convient de souligner que toutes les initiatives du plan d'activités sont conformes au plan stratégique quinquennal et aux sept axes stratégiques de l'Agence et qu'elles tiennent compte des observations des intervenants sur leurs besoins et sur la meilleure façon pour l'ACMTS d'y répondre.

### 4.1 Programme d'évaluation des technologies de la santé

La Direction d'ETS a réagi aux changements dans la demande de produits et services de la part des intervenants. Ceux-ci l'incitent à accroître la production générale du programme et à modifier la composition de ses produits et services. La Direction s'emploie donc à accentuer la pertinence de la sélection des sujets devant faire l'objet d'une ETS exhaustive et à raccourcir la période allant de l'approbation du sujet à la livraison du produit. Le SITS fonctionne à plein régime comme en témoigne le nombre sans précédent de demandes traitées. Le service d'analyse prospective a été actualisé et un « guichet unique » d'information sur les technologies de la santé au Canada a été créé dans le site Web de l'ACMTS avec l'appui des membres de l'Échange.

En 2009-2010, le programme d'ETS offrira ses produits et services principaux au même rythme que par le passé, à une exception près : il effectuera une évaluation technologique exhaustive de moins. La Direction de l'ETS s'engage à maintenir les améliorations continues.

Le programme d'ETS exercera peut-être une nouvelle fonction, sous réserve des décisions finales à ce sujet que prendront le Conseil d'administration et la Conférence des sous-ministres. En effet, le Comité provincial et territorial de liaison sur les produits sanguins élabore une proposition destinée à la Conférence des sous-ministres voulant que l'ACMTS offre les services de secrétariat au Comité consultatif d'experts sur les produits sanguins.

ETS – Initiatives et produits livrables	Impact et observations
<p>Offrir des produits et des services d'évaluation technologique diversifiés afin d'éclairer la prise de décisions sur les technologies de la santé dans les administrations publiques fédérales, provinciales et territoriales.</p> <p>Les produits et services d'ETS seront de nature à correspondre aux besoins et aux priorités des destinataires de l'ETS, ils seront entièrement modulés selon la demande.</p>	<p>Les produits seront de même nature que ceux offerts en 2008-2009. La Direction prévoit produire de 10 à 12 ETS exhaustives en 2009-2010; les deux tiers sont en cours d'exécution.</p> <p>Les produits du SITS sont bien accueillis. Nous prévoyons que la demande changera quelque peu, soit moins de demandes de niveau 1 et plus de demandes de niveau 2. L'étendue des sujets étudiés par le SITS demeurera inchangée.</p>

ETS – Initiatives et produits livrables	Impact et observations																		
<p>Le programme d'ETS devrait offrir de 380 à 450 produits, qui seront probablement répartis comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="203 426 672 804"> <thead> <tr> <th colspan="2" data-bbox="203 426 672 464"><b>SITS*</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="203 464 456 501">Niveau 1</td> <td data-bbox="456 464 672 501">230 à 250</td> </tr> <tr> <td data-bbox="203 501 456 539">Niveau 1,5</td> <td data-bbox="456 501 672 539">40 à 60</td> </tr> <tr> <td data-bbox="203 539 456 577">Niveau 2</td> <td data-bbox="456 539 672 577">80 à 100</td> </tr> <tr> <td data-bbox="203 577 456 615">Niveau 3</td> <td data-bbox="456 577 672 615">8 à 10</td> </tr> <tr> <td data-bbox="203 615 456 653">Niveau 4</td> <td data-bbox="456 615 672 653">8 à 10</td> </tr> <tr> <th colspan="2" data-bbox="203 653 672 690"><b>ETS</b></th> </tr> <tr> <td data-bbox="203 690 456 728">Rapports</td> <td data-bbox="456 690 672 728">10 à 12</td> </tr> <tr> <td data-bbox="203 728 456 804">Précis d'information</td> <td data-bbox="456 728 672 804">10 à 15</td> </tr> </tbody> </table> <p>*Le SITS est axé sur le client – la répartition de ses produits est donc en fonction de la demande.</p>	<b>SITS*</b>		Niveau 1	230 à 250	Niveau 1,5	40 à 60	Niveau 2	80 à 100	Niveau 3	8 à 10	Niveau 4	8 à 10	<b>ETS</b>		Rapports	10 à 12	Précis d'information	10 à 15	<p>Les sujets sont dirigés vers le volet approprié, soit l'ETS, soit le SITS. Ainsi, les sujets de vaste portée (pancanadienne) susceptibles d'exercer une incidence considérable sur le système de santé sont soumis à l'ETS exhaustive, alors que les sujets de portée ou d'intérêt restreints sont du ressort du SITS.</p> <p>Le programme ne publiera plus d'aperçus en 2009-2010; il se consacrera plutôt à d'autres types de documents, plus précisément aux rapports en bref, aux points saillants de la recherche et aux exposés d'options stratégiques (décrits à la section du Forum sur les politiques ci-après).</p> <p>Les sujets d'évaluation soumis au comité consultatif aux fins d'examen seront accompagnés d'un précis d'information; ces sujets feront l'objet d'une ETS exhaustive ou d'une évaluation de niveau 4 du SITS.</p>
<b>SITS*</b>																			
Niveau 1	230 à 250																		
Niveau 1,5	40 à 60																		
Niveau 2	80 à 100																		
Niveau 3	8 à 10																		
Niveau 4	8 à 10																		
<b>ETS</b>																			
Rapports	10 à 12																		
Précis d'information	10 à 15																		
<p>Offrir des services de secrétariat à des comités provinciaux ou territoriaux et à des comités d'experts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Conseil consultatif sur les appareils médicaux et les systèmes de santé (CCAS) et Comité consultatif pharmaceutique (CCP) priorisent les sujets de recherche de l'ACMTS.</li> <li>• Forum sur les politiques – Élaboration d'initiatives stratégiques communes en matière de technologies de la santé.</li> <li>• Échange sur les technologies de la santé – échange d'information et mise en commun des connaissances sur la méthodologie afin d'améliorer la coordination des activités et des ressources.</li> </ul>	<p>Les comités consultatifs (CCP et CCAS) se réunissent à des intervalles réguliers afin de conseiller l'Agence sur les principales priorités de recherche. Les deux comités se rencontrent en personne deux fois par an; le CCP se réunit également par téléconférence chaque mois. Le PCEM et le programme d'ETS se partagent les fonctions de secrétariat du CCP.</p> <p>Forum sur les politiques : trois réunions en personne et cinq téléconférences sont prévues en 2009-2010.</p> <p>L'Échange : deux réunions en personne par an.</p>																		

ETS – Initiatives et produits livrables	Impact et observations
<p>*CCAS : Conseil consultatif sur les appareils médicaux et les systèmes de santé</p> <p>*CCP : Comité consultatif pharmaceutique</p>	
<p>Faire connaître plus rapidement les technologies de la santé en émergence au Canada.</p>	<p>Le Service d'analyse prospective offrira toujours ses produits.</p> <p>L'information recueillie par le Service est utilisée dans la sélection des sujets d'évaluation et l'évaluation de ceux-ci.</p> <p>L'information recueillie sera versée dans la base de données de l'Échange afin de constituer un « guichet unique » d'information sur les technologies de la santé et l'ETS.</p>
<p>Accroître la transparence et la visibilité des produits et des services du programme d'ETS.</p>	<p>Information actuelle dans le site Web de l'ACMTS sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'état d'avancement des rapports</li> <li>- les lignes directrices et les méthodes</li> </ul>
<p>Voir à l'expansion du Forum sur les politiques et mise en œuvre de la STS 1.0 en se dotant de l'infrastructure nécessaire à l'offre d'information et de conseils stratégiques. Les éléments sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ des exposés d'options stratégiques en accompagnement des rapports d'ETS exhaustifs afin d'uniformiser le mode de prise en compte des questions technologiques des provinces et des territoires;</li> <li>▪ un outil ou un cadre de référence commun aux provinces et aux territoires visant à surveiller l'adoption et la gestion des technologies de la santé (autres que les médicaments).</li> </ul>	<p>Harmonisation des décisions stratégiques sur les technologies de la santé possible grâce à l'échange d'information et à la discussion. Cela s'ajoute aux options et aux recommandations ayant trait aux grandes ETS.</p>
<p>Superviser le programme de technologies de la santé de l'Association canadienne de normalisation (CSA) pour le compte des provinces et des territoires.</p>	<p>Cette supervision garantit que les produits livrables du programme de la CSA correspondent aux priorités provinciales et territoriales.</p>



## 4.2 Programme commun d'évaluation des médicaments

Le plan d'activités du PCEM en 2009-2010 maintient essentiellement la situation actuelle. Les activités principales du PCEM portent sur l'examen de médicaments débouchant sur la formulation de recommandations précises par le CCCEM. En vertu du plan, le Programme procédera à 35 examens de médicament et répondra à trois demandes de conseils en 2009-2010, soit le même niveau d'activité qu'en 2008-2009.

L'initiative de transparence a vu le jour en 2007-2008. Plusieurs documents de transparence portant sur une variété de médicaments sont réalisés et nombreux d'autres documents sont en cours de production.

<b>PCEM – Initiatives et produits livrables</b>	<b>Impact et observations</b>
Examiner des médicaments et formuler des recommandations quant à l'inscription de ces médicaments sur la liste des médicaments assurés (35 examens et 3 demandes de conseils).	Réaliser des examens de médicaments et transmission des recommandations du CCCEM, fondées sur des données probantes, aux régimes d'assurance médicaments en temps opportun.
Produire les documents suivants, portant sur 25 médicaments, dans le cadre de l'initiative de transparence : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ résumé en langage clair de la recommandation du CCCEM et de ses motifs;</li> <li>▪ résumé des délibérations du CCCEM;</li> <li>▪ aperçu des examens clinique et économique du PCEM ou bref rapport (version abrégée des rapports du PCEM).</li> </ul>	Améliorer la transparence du fonctionnement du PCEM. Le public connaît mieux les recommandations du CCCEM. Donne suite aux recommandations issues de l'évaluation du PCEM et à la recommandation du rapport du Comité permanent de la santé (HESA) de Santé Canada.
Mettre en œuvre l'examen du médicament avant que l'avis de conformité soit émis (de concert avec Santé Canada) : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ deux ou trois médicaments examinés avant la délivrance de l'avis de conformité par Santé Canada;</li> <li>▪ l'examen du médicament avant l'avis de conformité est effectué à la demande du fabricant.</li> </ul>	La recommandation quant à la présence ou à l'absence du médicament sur la liste des médicaments assurés est diffusée plus rapidement une fois le médicament homologué. Le médicament qui présente un avantage clinique particulier sera accessible plus rapidement et, dans le cas du médicament plus rentable que d'autres, les provinces et les territoires seront en mesure d'économiser plus rapidement.
Continuer la coopération internationale par l'échange d'information, augmentation de la transparence, uniformisation des exigences de la présentation de médicament.	L'ACMTS met en commun ses pratiques exemplaires avec les organismes similaires des autres pays. Grâce à la coopération internationale, le PCEM améliore sans cesse son mode d'examen

PCEM – Initiatives et produits livrables	Impact et observations
	des médicaments et la méthodologie de ses examens cliniques et pharmaco économiques. Ainsi, le processus d'examen des médicaments s'améliore continuellement.
Amélioration continue du PCEM par une plus grande qualité et efficacité des examens du PCEM afin de répondre aux besoins du CCCEM et des régimes d'assurance médicaments.	Améliorations prévues en 2009-2010 : élaboration et application de modèles personnalisés d'examens (p. ex., association médicamenteuse, examen complexe, nouvelle présentation); poursuite du travail sur la participation du public pour en rehausser l'importance; utilisation accrue et expansion de la base de données du PCEM.

### 4.3 Service canadien de prescription et d'utilisation optimales des médicaments

Les outils et les recommandations du SCPUOM sur les inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) font leur chemin partout au pays. Depuis la parution des recommandations sur les IPP, cinq régimes d'assurance médicaments ont modifié leurs directives sur ce sujet conformément aux constatations du SCPUOM. Le Programme des services de santé non assurés (SSNA) du gouvernement fédéral, cinquième régime d'assurance médicaments en importance, a annoncé que ses nouvelles directives, conformes désormais aux recommandations du SCPUOM, entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2009. Pour ce qui est des analogues de l'insuline, quatre régimes d'assurance médicaments du pays ont déjà modifié leurs directives afin de donner suite aux recommandations et aux rapports du SCPUOM à ce propos. En outre, des provinces et des territoires attendent la parution prochaine des recommandations du SCPUOM sur les bandelettes de test glycémique pour modifier leurs directives en conséquence. Les services de soutien à la mise en œuvre du SCPUOM, dont l'adaptation des outils d'intervention en fonction des besoins précis de la province ou du territoire, sont en demande, et la diffusion des travaux du SCPUOM, notamment dans une revue médicale qui fait l'objet d'un examen par des pairs, contribue à accroître la notoriété de l'ACMTS.

Voici les priorités du SCPUOM en 2009-2010 :

- Produire les rapports sur la pharmacothérapie optimale et les outils d'intervention concernant les bandelettes de test glycémique.
- Amorcer le travail menant aux recommandations fondées sur des données probantes et aux rapports sur le prochain sujet dans la prise en charge du diabète : *le traitement de deuxième intention du diabète de type 2*.
- Amorcer le projet collaboratif sur l'emploi des opiacés dans la douleur chronique d'origine non cancéreuse en vue d'une prescription optimale de ces médicaments.
- Soutenir, dans les provinces et les territoires, la mise en œuvre et l'évaluation des rapports de SCPUOM.

<b>SCPUOM – Initiatives et produits livrables</b>	<b>Impact et observations</b>
<p>Produire cinq outils d'intervention sur le sujet des analogues de l'insuline.</p> <p>Produire au moins quatre outils d'intervention sur le sujet des bandelettes de test glycémique.</p>	<p>Le Service offrira aux provinces et territoires et aux intervenants des outils et des stratégies pratiques destinés à améliorer la prescription et l'utilisation des analogues de l'insuline et des bandelettes de test glycémique. La mise en application des recommandations contribuera à améliorer la santé des patients.</p>
<p>Produire sept rapports fondés sur des données probantes sur le sujet des bandelettes de test glycémique.</p> <p>Amorcer la recherche sur le sujet du traitement de deuxième intention du diabète de type 2, élaborer le protocole du projet et lancer le projet en vue de la production des rapports sur la pharmacothérapie optimale en 2010-2011.</p> <p>Amorcer la recherche en collaboration sur les opiacés dans la maîtrise de la douleur chronique non cancéreuse, élaborer le protocole du projet et produire le rapport clinique concerté.</p>	<p>Le Service transmettra aux provinces et territoires les données probantes et les recommandations sur la pharmacothérapie optimale ainsi que les lacunes dans la pratique et les lignes directrices. Cela facilitera la prise de décisions éclairées concernant les programmes de santé et contribuera en fin de compte à améliorer l'état de santé et la qualité de vie des malades et à diminuer les dépenses au titre des médicaments.</p> <p>Par ce projet, le SCPUOM s'alliera aux collègues de médecins et de chirurgiens du pays afin d'encadrer la prescription optimale des opiacés dans la maîtrise de la douleur chronique non cancéreuse.</p>
<p>Accentuer l'influence sur les habitudes de prescription des IPP, des analogues de l'insuline et des bandelettes de test glycémique en offrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ des services de secrétariat au regroupement des prestataires de formation continue en pharmacothérapie du pays (CADC);</li> <li>▪ des conseils et l'adaptation des outils et en favorisant la mise en commun des plans de mise en œuvre des intervenants (c.-à-d., les prestataires de formation continue en pharmacothérapie).</li> </ul>	<p>Favorise l'adoption et l'utilisation des produits et des services du SCPUOM pour ainsi combler les lacunes dans la pratique ou les lignes directrices.</p>
<p>Soutenir la mise en œuvre et l'évaluation des outils d'intervention ayant trait aux IPP, aux</p>	<p>Soutenir la mise en œuvre revient à faciliter l'adoption des produits et</p>

<b>SCPUOM – Initiatives et produits livrables</b>	<b>Impact et observations</b>
analogues de l'insuline et aux bandelettes de test glycémique en : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ offrant des conseils et l'adaptation des outils, en recrutant des conférenciers et en mettant en commun les plans de mise en œuvre des provinces et des territoires, de concert avec les agents de liaison;</li> <li>▪ facilitant la modification des lignes directrices et des programmes de santé conformément aux recommandations sur la pharmacothérapie optimale;</li> <li>▪ entretenant et en tirant parti des liens avec des groupes de formation médicale continue et d'éducation professionnelle (FMC et DPC) du pays.</li> </ul>	des services du SCPUOM et, par là, à combler les lacunes dans la pratique ou les lignes directrices.
Offrir des ressources sur la pharmacothérapie optimale : veiller à ce que la base de données <i>Rx for Change</i> soit toujours aussi pertinente.	La base de données se veut une ressource mise à la disposition des décideurs, des professionnels de la santé et d'autres intervenants qui participent à l'amélioration de la prescription et de l'utilisation des médicaments.

#### **4.4 Direction des communications et échange de connaissances**

Les activités de communication et de liaison de l'ACMTS ont été fructueuses. Ainsi, la mise en œuvre du programme de liaison a suscité des observations favorables; le site Web est sorti amélioré d'un grand remaniement; le Symposium attire un nombre grandissant d'intervenants de partout au pays, et il s'est acquis la réputation d'un colloque incontournable pour plusieurs; l'Agence a entrepris diverses initiatives novatrices d'éducation et de sensibilisation (p. ex., ateliers, cyberséminaires, précis d'information, articles de revue, fichiers balados, téléconférences) afin de mieux faire connaître les données probantes sur les technologies de la santé et l'utilisation de celles-ci aux décideurs.

En 2009-2010, la Direction de la communication et de l'échange de connaissances (CEC) continuera de soutenir les programmes, les communications d'entreprise et les activités d'échange de connaissances de l'ACMTS, et elle mettra à jour le plan de communication stratégique de l'Agence en vue d'accentuer la présence des produits et services de l'ACMTS dans les systèmes de santé. Le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'ACMTS est certes l'une des initiatives clés de 2009-2010 qui lui permettra d'atteindre ses objectifs.

<b>CEC – Initiatives et éléments 3</b>	<b>Impact et observations</b>
<p>Poursuivre les initiatives du programme des agents de liaison :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ favoriser et organiser des activités de sensibilisation;</li> <li>▪ former un réseau actif de personnes-ressources;</li> <li>▪ tenir, animer ou appuyer environ 800 ateliers, exposés, kiosques de conférence ou réunions de réseautage;</li> <li>▪ sonder l'opinion des intervenants quant à la pertinence et à l'influence des produits et services de l'ACMTS.</li> </ul>	<p>La direction du programme des agents de liaison et celle du transfert des connaissances et des communications des programmes ne feront plus qu'une afin de tirer parti des liens entre ces activités. À titre de composante locale et régionale de première ligne de l'ACMTS, le programme de liaison est crucial pour la diffusion des produits et des services de l'Agence et ils font office d'intermédiaires entre les intervenants et l'Agence permettant à celle-ci de s'améliorer constamment et de répondre aux besoins des intervenants.</p>
<p>Poursuivre les initiatives de transfert des connaissances et de communication de programme (TCCP) en offrant du soutien aux trois programmes fondamentaux dans la préparation des rapports et la conception d'outils d'intervention et d'autres produits de communication destinés à transmettre de l'information aux auditoires cibles et à faciliter l'adoption et l'utilisation des produits et services de l'ACMTS.</p>	<p>Les activités de TCCP sont déterminées en fonction du volume et de la nature des activités des programmes fondamentaux et d'initiatives stratégiques précises; ainsi en est-il par exemple des outils d'intervention et de la version en langage clair des recommandations et de leurs motifs.</p>
<p>Poursuivre les initiatives de communication d'entreprise et de relations gouvernementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ fournir un soutien aux programmes de toutes les directions;</li> <li>▪ maintenir un site Web interactif de l'ACMTS, de l'extranet du Conseil d'administration et des comités et du portail intranet de l'ACMTS.</li> </ul>	<p>Outre les activités permanentes, le Service de communication d'entreprise et de relations gouvernementales achèvera la stratégie de communication de l'Agence et dirigera sa mise en œuvre. Il dirigera également la conception et la tenue des activités marquant le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'ACMTS en 2009-2010.</p>
<p>Entreprendre des initiatives de partenariat et stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 5<sup>e</sup> Symposium annuel de l'ACMTS;</li> <li>▪ des activités de partenariat, dont des kiosques de conférence et des collaborations stratégiques;</li> <li>▪ des ententes d'affiliation collective.</li> </ul>	<p>La Direction CEC s'appuiera sur la réussite du Symposium annuel, les partenariats et les relations avec les intervenants pour déterminer de nouvelles stratégies ayant pour objectifs de rehausser la notoriété de l'ACMTS à titre d'agence canadienne des technologies de la santé et de renforcer les relations avec les principaux intervenants et</p>

<b>CEC – Initiatives et éléments 3</b>	<b>Impact et observations</b>
	ceux pour qui les produits et services de l'ACMTS sont éminemment utiles.

## 4.5 Administration de l'organisme

La direction des services généraux et la haute direction supervisent les opérations de l'ACMTS et appuient le travail de gouvernance du Conseil d'administration. En outre, leurs directives et soutien stratégiques, financiers et des ressources humaines, ainsi que leur expertise et outils technologiques garantissent le fonctionnement efficace de l'Agence et appuient les activités de planification, de mise en œuvre et de reddition de comptes dans tout l'organisme. L'équipe des services d'information de recherche qui fait partie de la direction des Services généraux, fournir des services de recherche d'information et de l'expertise en gestion de l'information pour appuyer les activités de recherche scientifique des programme d'ETS, du PCEM et du SCPUOM. Le volet administration de l'organisme lors des initiatives qui touchent le budget ou le plan d'activités a précisément pour tâches de répondre aux besoins des trois grands programmes de l'ACMTS et de fonctionner selon un modèle de gestion qui combine le personnel et les ressources externes afin d'offrir les services essentiels de l'Agence.

<b>SG – Initiatives clés et produits livrables</b>	<b>Impact et observations</b>
Offrir du soutien administratif aux programmes de l'Agence en ce qui touche les finances, l'administration et les ressources humaines.	Satisfaire les besoins organisationnels en matière d'outils, d'information, de services et de méthodes afin d'appuyer la prise de décisions à l'ACMTS. Les programmes et les services des ressources humaines ont pour but de favoriser le recrutement et le maintien en poste d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.
Offrir des services d'information de recherche au programme d'ETS, au PCEM et au SCPUOM.	L'équipe des services d'information de recherche effectue les recherches documentaires scientifiques et gère cette information pour le compte des trois programmes de l'Agence qui utilisent cette information pour produire leurs services et produits livrables. Elle participe à la production de près de 500 rapports, produits ou services chaque année.
Offrir des services de gestion de l'information et de technologies de l'information qui correspondent aux	Offre des services de gestion technologique, des applications, des outils, du matériel et des logiciels qui

<b>SG – Initiatives clés et produits livrables</b>	<b>Impact et observations</b>
besoins de l'ACMTS dans ces domaines.	facilitent l'accès à l'information, la mise en commun des documents et la communication.
Entreprendre des initiatives de soutien à la gouvernance de l'organisme (soutien au Conseil d'administration, aux Comités de direction et de vérification, à l'orientation).	Appuyer le Conseil d'administration dans ses responsabilités ayant trait à la gouvernance de l'organisme.
Collaborer avec le Conseil d'administration à l'élaboration du prochain plan stratégique quinquennal de l'ACMTS.	Élaboration d'un plan quinquennal actualisé qui reflète avec exactitude l'évolution de l'Agence depuis 2005 et qui tient compte des changements en matière de produits et services inspirés par la rétroaction des clients et l'examen indépendant effectué en 2007.

### **Projet particulier de l'ACMTS en 2009-2010**

Comme il a été mentionné déjà, l'ACMTS doit adopter de modèles opérationnels ou de gestion nouveaux en réaction à la diminution du financement afin de demeurer pertinente et dynamique. En conséquence, elle entreprendra un projet particulier en 2009-2010 : le prochain chapitre de son histoire.

Nombre des changements envisagés pour positionner avantageusement l'ACMTS à l'avenir peuvent être effectués par l'organisme dans le cadre d'un réoutillage (c.-à-d., des changements opérationnels). L'ACMTS prévoit être en mesure d'exécuter la plus grande partie du projet avec le budget actuel. Toutefois, le réoutillage doit s'accompagner d'une analyse des possibilités d'expansion organisationnelle susceptibles de générer des recettes à l'avenir, qui elle nécessite un investissement modique.

<b>Projet particulier – Initiatives et produits livrables</b>	<b>Impact et observations</b>
Analyser d'autres modes de gestion de l'ACMTS, relever et décrire d'autres sources de financement potentielles, des mécanismes de génération de recettes et de nouveaux produits et services.	Répondre au besoin de l'organisme d'obtenir des recettes supplémentaires et cerner de nouveaux modes de gestion et des possibilités d'utilisation des produits et services de l'ACMTS.  Si des possibilités appropriées existaient et qu'elles étaient approuvées par le Conseil d'administration et la Conférence des sous-ministres, l'ACMTS dépendrait moins du financement fédéral, provincial et territorial, et ainsi le fardeau des coûts de

<b>Projet particulier – Initiatives et produits livrables</b>	<b>Impact et observations</b>
	fonctionnement croissants qui pèse sur les membres s'en trouverait allégé et l'ACMTS se dirigerait vers d'autres champs d'action avec la possibilité d'accroître l'adoption et l'utilisation de son expertise et de ses services.